

Image not found or type unknown



Réclamation dette qui date de plus de 2 ans

Par **Maletc**, le **09/03/2015 à 12:29**

Bonjour à tous
Je suis nouvelle sur le forum et j'ai besoin de votre aide s'il vous plaît.
Je viens de recevoir un courrier d'un huissier me notifiant que je dois la somme de 164 euros à une société de photo.
Je me rappelle qu'effectivement j'ai acheté à cette société des albums photos de naissance début 2012 par prélèvements.
Ceux-ci n'ont apparemment jamais eu lieu puisque aujourd'hui 9 mars 2015 plus de 2 ans après il me réclame cette somme qui a été impayée.
Ma question est, sont-ils en droit de me réclamer cette somme plus de 2 ans après?
J'ai vu sur internet que la loi de 2008 pour les créances commerciales à un délais de prescription de 2 ans.
Je vous remercie des renseignements que vous pourrez m'apporter et vous souhaite à tous une bonne journée.

Par **Maletc**, le **09/03/2015 à 14:05**

Nous avons appelé le cabinet d'huissiers il nous a clairement dit que la société qui nous réclame le dû a récemment fait un bilan des impayés de tous leur client. C'est pourquoi nous avons de leur nouvelles que récemment.
C'est bien ce qu'il me semblait je vous remercie
^pour vos conseils et je vais de ce pas faire le courrier en recommandé.
Je vous souhaite une bonne journée et encore merci